

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « épanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 18 mai 2010

## 20 Office du tourisme - syndicat d'initiative - demande de classement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
Mme BASMAISON  
Mme M'BAYE-DIAO  
M SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

Les organismes de tourisme dénommés « office de tourisme » qui assurent les missions d'accueil, d'information et de promotion, peuvent être classés par catégorie. Les offices de tourisme font l'objet d'un classement, non obligatoire, de 1 à 4 étoiles en application du décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998 et de l'arrêté ministériel du 12 janvier 1999. Ces catégories sont identifiées par un nombre d'étoiles, croissant de un à quatre, suivant le niveau des aménagements et des services garantis au public et selon des normes fixées par arrêté du ministre chargé du tourisme.

L'office de tourisme syndicat d'initiative de Creil assure l'accueil, l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune. Par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2003, l'office de tourisme de Creil a été classé dans la catégorie 2 étoiles pour une durée de 5 ans. A l'expiration de ce délai une nouvelle demande doit être formulée.

Il vous est demandé de solliciter de monsieur le préfet, le classement en seconde catégorie de l'office de tourisme de Creil.

Vous êtes appelés à voter.

SOUS-PREFECTURE

16 JUIN 2010

60300 SENLIS

C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

Vu les articles L133-1 à L133-10, L134-5, R133-20 et suivants et D133-21 et suivants du code du tourisme,

Vu le décret n°98-1161 du 16 décembre 1998, relatif au classement des offices de tourisme,

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 janvier 1999,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2002

Vu l'arrêté de monsieur le préfet de l'Oise en date du 15 octobre 2003, prononçant pour une durée de 5 ans, le classement de l'office de tourisme, syndicat d'initiative de Creil, dans la catégorie « 2 étoiles ».

Vu le courrier de madame la présidente de l'office de tourisme, sollicitant le renouvellement du classement de cet office en catégorie « 2 étoiles », en date du 27 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire

Votants : 34                      Pour : 34                      Contre 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

**Article unique** : de solliciter le renouvellement du classement de l'office de tourisme, syndicat d'initiative en catégorie « 2 étoiles ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/06/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



SOUS-PREFECTURE

16 JUIN 2010

60300 SENLIS

C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE